



43620 SAINT-PAL-DE-MONS

(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : [contact@mairie-saintpaldemons.fr](mailto:contact@mairie-saintpaldemons.fr)

Site : [mairie-saintpaldemons.fr](http://mairie-saintpaldemons.fr)

## RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le Vendredi douze Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Guy DECROIX, Nathalie MARTORELL, Jean-François CONVERS, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Adjoint, Christian CHAMBERT, Lysiane SOUVIGNET, Pierre LARDON, Conseillers Municipaux Délégués, Michel CONVERS, Chrystelle FRÉZIER-SOUVIGNET, Stéphanie GUILLEMET, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrick PASSOT, Lucie VINCENDON, Gilles BARRALLON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Magali BERTHON (pouvoir donné à Pierre LARDON).

Absente : Nathalie SAMUEL (n'a pu être convoquée dans les délais légaux suite à sa prise de fonction du 9 Juin 2020).

Secrétaire : Sandrine ARNAUD.

Le relevé de décisions du Conseil Municipal du Vendredi 25 Mai dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité, une abstention.

### Affaires Juridiques

#### - Transfert des Biens de Section de Prunières en vue de sa Cession

L'Article L2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'État dans le Département « le transfert à la Commune de tout ou partie des Biens, Droits et obligations d'une Section » sur demande conjointe du Conseil Municipal et de la moitié des membres de la section.

Considérant que la Commune assure la gestion des Biens de Section des Habitants de Prunières depuis de nombreuses années ;  
Considérant que cette section est dépourvue de commission syndicale et n'est pas soumise à l'impôt foncier ;

Considérant en outre qu'un point de captage en eau situé sur cette section nécessite d'être conservé et protégé ;

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le transfert des Biens de la Section de Prunières au profit de la Commune. Ainsi, la liste des membres de la section (personnes ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la commune) sera dressée. Une concertation avec les membres de la section sera engagée afin qu'ils se prononcent sur ledit transfert et une demande auprès de Monsieur le Préfet permettra qu'il se prononce en vue du transfert de la section de Prunières à la Commune de SAINT-PAL-DE-MONS.

**- Aménagement de la Route Départementale Numéro 44 - Acquisition de terrain par le Département de La Haute-Loire au niveau de « La Troupe »**

L'Aménagement de la route Départementale Numéro 44, nécessite l'acquisition par le Département de La Haute-Loire de 106 m<sup>2</sup> de terrain sur le Parcelle de La Commune, Cadastree Section C, Numéro 860. Le Projet consiste à un reprofilage de la chaussée existante très bosselée et à la création d'accotements avec enfouissement du réseau aérien Orange. Ces dispositions amélioreraient grandement la Sécurité et le confort des usagers. Le prix de l'immeuble cédé est fixé et calculé sur la base de 2 300euros l'Hectare.

Unaniment, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la vente à intervenir avec le Conseil Départemental de La Haute-Loire afin d'améliorer la visibilité et la sécurité de cet axe très fréquenté.

## Élus

### **1 - Fixation des Indemnités des Élus**

Les Élus, à l'unanimité, approuvent le versement d'indemnités aux Adjointes et Conseillers Municipaux délégués. La Commune de Saint-Pal-de-Mons, au vu de sa strate dispose d'une enveloppe mensuelle globale à répartir entre tous les Élus.

Il est donc approuvé le versement d'indemnité et de sa répartition équivalente entre chacun des élus concernés, à savoir 12.375 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Ces indemnités seront versées mensuellement.

### **2 - Composition des Commissions Municipales**

Il est proposé de mettre en place des Commissions de Travail.

Commission	Membres
Commission « Développement Durable »	Christian CHAMBERT Chrystelle FRÉZIER Stéphanie GUILLEMET Maryvonne MASSARDIER Patrick PASSOT
Commission « Travaux »	Christian CHAMBERT Michel CONVERS Gérard SABOT

Commission	Membres
Commission « Aménagement et Urbanisme »	Christian CHAMBERT Michel CONVERS Gérard SABOT
Commission « Voirie »	Michel CONVERS Jacques MOGIER Gérard SABOT
Commission « Jeunesse, Sport et Vie Associative »	Magali BERTHON Guy DECROIX Pierre LARDON Nathalie MARTORELL Patrick PASSOT Nathalie SAMUEL
Centre Communal d'Action Sociale	<p><b>Élus :</b> Sandrine ARNAUD Magali BERTHON (suppléante) Christian CHAMBERT Guy DECROIX Pierre LARDON Nathalie MARTORELL Maryvonne MASSARDIER Patrick PASSOT Nathalie SAMUEL</p> <p><b>Bénévoles :</b> Marie-Jo BARDEL Sylvie BRUNON Marie-Christine HAMARD Denise LARDON Odile MONDON Marie-Jo QUIOC Marie-Claude SOUVIGNET Béatrice TEYSSIER</p>
Commission « Communication, Presse, Bulletin Municipal »	Christian CHAMBERT Jean-François CONVERS Gérard SABOT Lysiane SOUVIGNET
Commission « Écoles, Culture et Patrimoine »	Jean-François CONVERS Michel CONVERS Chrystelle FRÉZIER Stéphanie GUILLEMET Maryvonne MASSARDIER Lucie VINCENDON
Commission « Animations, Manifestations »	Sandrine ARNAUD Michel CONVERS Chrystelle FRÉZIER Gérard SABOT

Commission	Membres
Commission « Finances »	Sandrine ARNAUD Christian CHAMBERT Jean-François CONVERS Guy DECROIX Pierre LARDON Nathalie MARTORELL Gérard SABOT Lysiane SOUVIGNET
Commission d'Appel d'Offres	<i>Titulaires :</i> Christian CHAMBERT Gérard SABOT <i>Suppléants :</i> Michel CONVERS Guy DECROIX

### **3 - Désignations**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des Élections Municipales de Mars dernier entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des Instances Délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Les Élus, à l'unanimité, approuvent les désignations telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Commission	Membres
Syndicat Départemental d'Énergie de La Haute-Loire	Gérard SABOT Jacques MOGIER
Syndicat des Eaux Loire Lignon	<i>Titulaire :</i> Gérard SABOT <i>Suppléant :</i> Jacques MOGIER
Syndicat des Eaux de la Semène	<i>Titulaires :</i> Gérard SABOT Jacques MOGIER <i>Suppléants :</i> Christian CHAMBERT Michel CONVERS
Syndicat Intercommunal de Captures des Carnivores Domestiques Errants	<i>Titulaire :</i> Chrystelle FRÉZIER <i>Suppléant :</i> Michel CONVERS

## Personnel

### - Modification du Tableau des Effectifs

À l'unanimité, les Élus approuvent la modification du Tableau des Effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet prochain : la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de Deuxième Classe et la création d'un poste d'Agent de Maîtrise afin de proposer la nomination d'un Agent Communal à un avancement de grade, à compter du 1<sup>er</sup> Août prochain.

### - Renouvellement d'un Contrat Parcours Emploi Compétence

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le renouvellement d'un contrat aidé qui est arrivé à terme dans le cadre des Contrats Parcours Emplois Compétence. À compter de Juin, sera donc renouvelé le contrat de l'Agent en charge notamment d'une mission polyvalente en matière de Voirie Communale et d'entretien des Bâtiments Publics. Il aura aussi pour mission la préparation de l'adressage et de la numérotation de La Commune, sans oublier les travaux nécessaires à l'accessibilité conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Services	Type de Contrat	Grade	Nombre	Date de début	Durée du contrat	Temps de travail/semaine	Rémunération
École Publique Lichermaillie	Accroissement Temporaire d'Activités		1	1 <sup>er</sup> Septembre 2020	Douze mois dans les dix-huit mois	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 326
	Contrat à Durée Déterminé	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> Septembre 2020	Maximum trois ans	8 Heures effectif	
Cantine École Le Bourg	Accroissement Temporaire d'Activités		1	1 <sup>er</sup> Septembre 2020	Douze mois dans les dix-huit mois	20 Heures	Base Indice Majoré 326
	Saisonnier		1	1 <sup>er</sup> Juin 2020	Six mois dans les douze mois	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 326
Mairie	Accroissement Temporaire d'Activité		1	1 <sup>er</sup> Septembre 2020	Douze mois dans les dix-huit mois	35 Heures par semaine	
	Saisonnier		2	1 <sup>er</sup> Juillet 2020	Six mois dans les douze mois	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 326
Médiathèque	Parcours Emploi Compétences		1	1 <sup>er</sup> Juin 2020	jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 2020	35 heures par semaine (aide à hauteur de 35 % sur les vingt-six premières heures)	Base Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance Horaire
	Saisonnier		6	1 <sup>er</sup> Juillet 2020	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 2020	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 326
Services Techniques	Contrat à Durée Déterminé	Adjoint Technique	1	1 <sup>er</sup> Septembre 2020	Maximum trois ans	35 Heures par semaine	Base Indice Majoré 325
							Base Indice Majoré 326

\* Dans les Communes de plus de 2 000 habitants aucun emploi de contractuel de Droit Public ne peut plus être créé.  
Deux possibilités en Contrat de Droit Public :

- Contrat à Durée Déterminée d'un Agent Contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois)  
*Article 3 1° de La Loi du 26 Janvier 1984.*

- Contrat à Durée Déterminée d'un Agent Contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité (six mois maximum pendant une même période de douze mois)  
*Article 3 2° de La Loi du 26 Janvier 1984.*

## Finances Locales

### - Décisions Modificatives pour remboursement d'une Taxe d'Aménagement

Il y a lieu d'effectuer le virement de crédits suivant sur le Budget Commune afin de procéder au remboursement d'une Taxe d'Aménagement encaissée à tort par les Services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Compte	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Diminution de crédits
<b>Section d'Investissement</b>		
D - Chapitre 010 - Compte 10 226	- 5 200 €uros	
R - Chapitre 21		+ 5 200 €uros
<b>Total</b>	5 200 €uros	5 200 €uros
<b>Section de Fonctionnement</b>		
D - Chapitre 011 - Compte 315 231	- 5 200 €uros	
R - Chapitre 023		+ 5 200 €uros
<b>Total</b>	5 200 €uros	5 200 €uros

### - Participation de l'Année 2020 aux Charges sur les Locaux vacants de l'Espace de Santé San Palou

Par délibération du 15 Décembre 2018, le Conseil Municipal a précisé les modalités de prise en charge par la Commune des frais liés aux locaux vacants du Pôle de Santé.

Aujourd'hui cinq locaux sont vacants et dans l'attente de nouveaux Professionnels les charges de fonctionnement correspondantes incombent à l'Association « Espace de Santé San Palou ». Le montant par local est estimé à 154.39 €uros par mois.

Conscient que cette situation pénalise les Professionnels de Santé présents par une hausse considérable des frais à répartir et qu'il est indispensable d'assurer la pérennité des services auxquels la population est très attachée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de prendre en charge les frais de fonctionnement estimés à 154.39 €uros mensuels pour chaque local vacant ;
- de verser cette participation mensuellement à l'Association « Espace de Santé San Palou » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ;
- Cette participation sera revue chaque année en fonction du bilan financier dressé par l'Association.

### - Remise Gracieuse des Loyers des mois d'Avril et Mai 2020 pour deux Professionnels de Santé suite à l'épidémie de Covid-19

Deux Professionnels de Santé du Pôle Médical ont exprimé leurs difficultés liées à la crise sanitaire Covid-19 et à leur interdiction qui leur a été faite d'exercer leur activité pendant deux mois. Il s'agit de Madame Carine CHAUSSINAND, Kinésithérapeute et de Monsieur Richard DENIS, Ostéopathe dont le loyer mensuel est respectivement de 726 €uros Hors Taxes et 245 €uros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la remise gracieuse des loyers des mois d'Avril et Mai pour ces deux Professionnels de Santé.

Le montant de cette remise gracieuse est de de 1 452.00 €uros Hors Taxes soit 1 742.40 €uros Toutes Taxes Comprises pour Madame Carine CHAUSSINAND et 490.00 €uros Hors Taxes soit 588.00 €uros Toutes Taxes Comprises pour Monsieur Richard DENIS et

**- Décision Modificative Numéro 1 Budget Espace de Santé San Palou**

Parc délibération Numéro 2020-06-04, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la remise gracieuse des loyers d'Avril et Mai pour la Kinésithérapeute et l'Ostéopathe et nécessite de procéder au virement de crédits suivant sur le Budget du Pôle Médical :

Compte	Dépenses Augmentation de crédits	Recettes Diminution de crédits
<b>Section de Fonctionnement</b>		
D - Chapitre 011 - Compte 615 221	- 2 000 €uros	
R - Chapitre 6 718		+ 2 000 €uros
<b>Total</b>	<b>2 000 €uros</b>	<b>2 000 €uros</b>

Le Conseil donne son accord pour cette décision modificative au Budget du Pôle Médical.

**- Facturation aux Familles du Ramassage Scolaire du Premier Trimestre 2020**

Les tarifs des transports scolaires ont été fixés par Délibération du 8 juillet 2019 sur la base du trimestre pour l'année scolaire 2019/2020. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les ramassages scolaires se sont arrêtés au 15 Mars et il convient donc de décider du mode de facturation pour ces 2 derniers trimestres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide que, compte-tenu de la situation liée au Covid-19 :

➤ Le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019/2020 ne sera facturé que pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 15 Mars, les tarifs proratisés et arrondis à l'€uro supérieur ainsi qu'il suit :

- **32 €uros** par trimestre et par enfant pour 5 trajets aller et retour par semaine,
- **29 €uros** par trimestre et par enfant pour 4 trajets aller et retour par semaine,
- **21 €uros** par trimestre et par enfant pour 5 trajets aller ou retour par semaine,
- **20 €uros** par trimestre et par enfant pour 4 trajets aller ou retour par semaine,
- **9 €uros** par trimestre et par enfant pour le trajet du mercredi au Centre de Loisirs Sans Hébergement,
- **20 €uros** par trimestre et par enfant pour 4 trajets retour des collégiens (Barthou/domicile).
- **63 €uros** pour le transport des Collégiens et des Lycéens sur Dunières, Monistrol-sur-Loire et Sainte-Sigolène.

➤ Le 3<sup>ème</sup> trimestre de cette année scolaire ne sera pas facturé aux familles.



**- Financement des Projets d'Investissement en cours : demande de Subvention pour les Travaux d'Aménagement et de Sécurisation de Lichemiaille**

Le 22 Octobre 2018, le Conseil Municipal a délibéré en vue de faire toutes les démarches nécessaires permettant de monter le Projet d'Aménagement de la Traversée de Lichemiaille.

Le montant de la dépense a été estimé par le Bureau d'Études Société d'Ingénierie de Conseil et de Contrôle en Voirie et Réseaux Divers à 265 452 €uros Hors Taxes. À cette somme, il convient d'ajouter les honoraires de Maîtrise d'Oeuvre d'environ 10 000 €uros Hors Taxes. Le montant total du Projet s'élèverait donc à 275 452 €uros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

- confirme sa volonté d'effectuer ces Aménagements de cheminements et d'Accès Piétons dans un Bourg très étendu, en lien avec les travaux déjà programmés par le Département ;
- demande à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes le subventionnement maximal de cette opération ;

## Travaux

**- Travaux de Rénovation de la Maison Sarrand - Convention de Partenariat avec l'Association Concordia**

L'Association CONCORDIA est intervenue à plusieurs reprises sur des opérations de Réhabilitation du Patrimoine Communal en faisant intervenir notamment des bénévoles Internationaux.

Outre le travail effectué en chantier, cette coopération a permis des échanges très fructueux avec la population et pourrait être renouvelée dans le cadre des Travaux d'Aménagement de la partie basse du Parc de la Maison SARRAND.

Le Projet de Convention de partenariat avec l'Association CONCORDIA est présenté à l'Assemblée pour l'organisation d'un Chantier International de bénévoles. La participation financière de la Commune - adhésion et participation aux frais d'organisation du projet - serait de 5 320 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour ce partenariat avec l'Association CONCORDIA dans le cadre de la mise en valeur du Parc de la Maison SARRAND et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour mener ce Projet à bien et à signer la Convention à intervenir avec l'Association.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Jury d'Assises : Tirage au sort de six Noms - Les Villettes trois noms

L'Arrêté Préfectoral du 12 Mai 2020 précise que la Commune de Saint-Pal-de-Mons et des Villettes doivent tirer au sort, neuf Jurés âgés de 23 à 70 ans inscrits sur les listes électorales. Ce tirage au sort permettra l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2020. Le Conseil Municipal, après tirage au sort et conformément à la procédure, prend connaissance des six personnes ainsi sélectionnées. Il s'agit de :

- Madame Bernadette CUOQ, épouse CONVERS, domiciliée à Fruges ;
- Madame Lisa GUILLAUMOND, domiciliée au Bouchat ;
- Madame Jeanne BRUYÈRE, épouse CHEVALIER, domiciliée au Bouchat ;
- Madame Malorie CORNILLON, domiciliée aux Écureuils ;
- Madame Géraldine SOUCHON, épouse MOURIER, domiciliée au Bru ;
- Madame Christelle MARCONNET, domiciliée à Lichemiaille, 18 Rue du 14 Juillet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,

Le Lundi 22 Juin 2020



**Le Maire**  
  
**Patrick RIFFARD**